

LYCEE – COLLEGE DU PARC IMPERIAL

2, avenue Paul Arène - 06000 NICE

Service Intendance – Bureau 15

Tel : 04 92 15 24 76

Accueil téléphonique : de 08h15 à 09h45 et de 10h15 à 11 h 15

LE BUREAU EST OUVERT AUX ELEVES ET AU PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT SEULEMENT

De 09h50 à 13h15

Tarif Demi-Pension 1^{er} trimestre : septembre / décembre 2017

Une carte magnétique est remise à chaque nouvel élève en début d'année scolaire. La possession de cette carte est obligatoire et strictement personnelle. L'élève doit la conserver durant toute sa scolarité. Les oublis des cartes seront sanctionnés par 1 heure de retenue. Les élèves ayant perdu leur carte doivent impérativement en racheter une nouvelle au tarif de 5.00 € au bureau 15 sinon ils seront également sanctionnés par une heure de retenue.

L'inscription à la demi-pension est faite pour l'année scolaire.

L'élève peut choisir le forfait adapté à son emploi du temps (de 2 à 5 repas par semaine).

Il conviendra d'effectuer le règlement avant le 27 septembre 2017 par :

- virement bancaire : Trésor Public LGT Parc impérial n° IBAN :

FR76 1007 1060 0000 0010 0578 016 – BIC : TRPUFRP1

IMPORTANT pour la référence du virement utiliser **obligatoirement** la forme suivante :

Exemple : T1 DP 2j DUPONT Alexandre

- chèque établi à l'ordre du Lycée du Parc Impérial, Nice à déposer avec le coupon au bureau 15 avant le 27 septembre 2017, **une boîte aux lettres étant prévue à cet effet.**

- espèces (prévoir l'appoint) : à partir du 11 septembre et jusqu'au 22 septembre au bureau 15. (pas d'espèces dans la boîte aux lettres).

Quelque soit le moyen de paiement choisi, il est impératif de remettre le coupon détachable ci-dessous avant le 27 septembre afin de valider l'accès à la demi-pension.

Il est également possible de prendre occasionnellement un repas (tarif 4.60 €) en se présentant au bureau 15. (10 repas minimum soit : 46.00 € par chèque ou espèces).

Pour toute demande de radiation de la demi-pension joindre un courrier avant le 23 septembre 2017. Les repas consommés avant le 23/09 vous seront facturés au tarif de 4.60 € le repas. Passé ce délai l'élève restera demi-pensionnaire jusqu'à fin décembre et pourra éventuellement être radié pour le 2^{ème} trimestre en remettant un courrier avant le 18/12/2017(délai de rigueur).

L'Agent Comptable,
Laurence BOTTON

Le Proviseur,
Hervé QUINSAT

(Partie à découper et à joindre au paiement pour mise à jour de la carte de cantine)

NOM PRENOM CLASSE 2017/2018.....

Choix forfait	T1 DP 2j	T1 DP 3j	T1 DP 4j	T1 DP 5j
Somme due	107.52 €	161.28 €	215.04 €	268.80 €
Cochez la case				

Pour les élèves boursiers du Lycée seulement déduire 30.00€ du montant de la demi-pension pour un forfait minimum de 3 jours. Pour les élèves du collège bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire ayant déposé au bureau 15 avant la date limite prévue le dossier complet cantine 06, déduire 50.00 € de 2 à 4 repas et 65.00 € pour 5 repas. (tout dossier incomplet ne sera pas traité).

Je choisis les jours suivants : LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI

- rayer les jours non retenus

Je règle par : espèces - chèque - virement avant le 27/09 (préciser la date du virement) : -----

- rayer les modes de règlement non retenus

Responsable légal

NOM PRENOM

ADRESSE

C POSTAL.....VILLE.....

N° TEL. Portable 1 du responsable financier..... N° TEL. Portable 2.....

INSCRIPTION EN QUALITE D'INTERNE ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

L'inscription en qualité d'interne au Lycée du Parc Impérial est soumise à deux conditions préalables obligatoires :

I - Etre accepté sur dossier en cette qualité par le Chef d'Etablissement ou son représentant.

II - Avoir remis **impérativement au moment de l'inscription** un chèque du montant de la pension du 1er Trimestre 2017/2018 soit : **724.14 €**, libellé à l'ordre du : **Lycée du Parc Impérial de Nice**.

ELEVES BOURSIERS UNIQUEMENT

Joindre obligatoirement la notification de droit ouvert que vous avez reçue début juin. Dans ce cas, remettre un chèque de **400.00 €** le solde vous sera demandé en octobre si nécessaire.

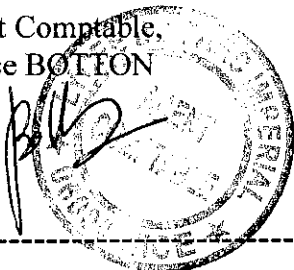
Le prix de l'internat est fixé par le Conseil Départemental.

L'INTERNAT ENGAGE L'ELEVE POUR TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE
AUCUNE DEMISSION NE SERA ACCEPTEE
Sauf cas de force majeure sur demande écrite

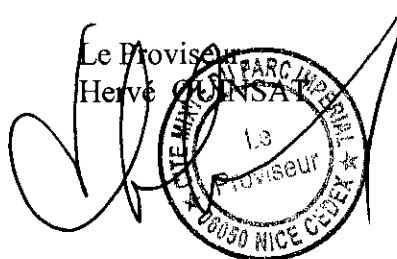
Une carte magnétique est remise à chaque nouvel élève en début d'année scolaire. La possession de cette carte est obligatoire et strictement personnelle. L'élève doit la conserver durant toute sa scolarité. Les oublis des cartes seront sanctionnés par 1 heure de retenue. Les élèves ayant perdu leur carte doivent impérativement en racheter une nouvelle au tarif de 5 € au bureau 15 sinon ils seront également sanctionnés par une heure de retenue.

Début des repas : Le 04 septembre 2017.

L'Agent Comptable,
Laurence BOTTON



Le Proviseur,
Hervé QUINSA



NOM PRENOM CLASSE 2017/2018.....

Demande mon inscription en qualité d'interne pour l'année scolaire 2017/2018

- Elève scolarisé au Parc Impérial - Ci-joint le paiement de 724.14 € (de 400.00 € si l'élève est boursier)
- Elève scolarisé au Lycée d'Estienne d'Orves - Déposer le paiement de 724.14 € directement au Lycée d'Estienne d'Orves
- Elève scolarisé au Parc Impérial et interne à Estienne d'Orves – Ci-joint le paiement de 690.82 € (de 400.00 € si l'élève est boursier)

Cocher la case correspondante

Nom et Prénom du Responsable légal

Adresse CP Ville.....

N° Portable du responsable financier :

Signature du responsable.

Service Intendance
Gestion Internat - Demi-Pension
Bureau 15
Tel : 04 92 15 24 76

INSCRIPTION EN QUALITE DE DEMI-PENSIONNAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Les élèves demi-pensionnaires sont accueillis à la demi-pension cinq jours par semaine, du Lundi au Vendredi inclus. Les repas débiteront **le lundi 04/09/2017**.

Les frais scolaires sont payables d'avance, chaque trimestre. Les paiements s'effectuent par chèque, par virement ou en espèces au bureau 15.

LA DEMI-PENSION ENGAGE L'ELEVE POUR TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE

La désinscription de la demi-pension s'effectue en fournissant un justificatif 15 jours avant le début du trimestre

Au moment de l'inscription

- l'élève remet son bulletin d'inscription,
- le règlement devra s'effectuer du 04/09 au 20/09/2017.

Le jour de la rentrée, un document sera distribué par le Professeur Principal. Le règlement correspondant au forfait choisi, devra être rendu le 20/09/2017 au plus tard.

RETRAIT DE LA CARTE D'ACCES A LA RESTAURATION :

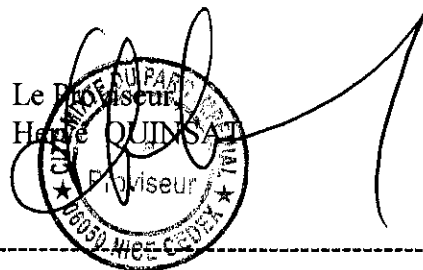
Les cartes seront distribuées par le professeur principal le 04 septembre 2017 (cela ne concerne que les nouveaux élèves, les anciens élèves doivent conserver leur carte de demi-pension pendant toute leur scolarité au Parc Impérial).

Tout élève non inscrit, donc considéré comme externe, pourra s'il le souhaite prendre occasionnellement un repas au tarif de **4.60 Euros** en se présentant au bureau 15. (achat de 10 repas minimum).

L'Agent Comptable,
Laurence BOTTON



Le Proviseur,
Henri QUINSAT



Je m'engage à inscrire mon enfant à la demi-pension et je réglerai à la rentrée.

NOM PRENOM CLASSE 2017/2018.....
(en majuscule)